

le commissaire de façon à voir ce que l'on pourrait faire pour améliorer la situation. Je ne pense pas que le commissaire puisse faire fonction de tribunal en vue d'en arriver à cette fin aussi bien que la Commission, telle que définie par la loi fédérale du commerce et de l'industrie. Mais il ne s'agit que d'une divergence d'opinions et le ministre a réussi à faire comprendre au Sénat que ses vues devaient prévaloir. Je n'en suis pas moins convaincu qu'après tout, on peut entretenir des opinions différentes au sujet de questions aussi importantes que celle-là. Cela ne m'empêche pas, comme j'avais l'intention de le faire, de féliciter le ministre et le Gouvernement d'avoir accepté ces propositions parce qu'elles sont plus conformes aux principes généraux énoncés, par exemple, par le ministre de la Justice (M. Lapointe) l'autre jour et plus conformes aussi d'une façon générale à la conception anglo-canadienne de l'administration de la justice, ainsi qu'en ce qui concerne la punition de ceux qui ont pu enfreindre les lois du pays qui reconnaissent toujours que l'accusé est innocent tant qu'il n'a pas été trouvé coupable et qu'il doit avoir toutes les opportunités possibles de présenter son cas devant quiconque a le pouvoir, en vertu d'une loi ou autrement, de statuer sur sa culpabilité ou son innocence. C'est pour cette raison que je m'associe au ministre pour demander que les amendements qu'il a proposés dans sa motion soient adoptés, avec l'espoir qu'aucune disposition importante dans la mesure à l'étude n'a été retranchée et que dans la pratique, elle aura l'appui de l'opinion et de la confiance publiques dont elle n'aurait pas joui autrement.

(La motion est adoptée; les amendements sont lus pour la 2e fois et adoptés.)

#### SUSPENSION DE LA SEANCE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suis sur le point de proposer que la Chambre suspende la séance jusqu'à neuf heures. Toutefois, je ne voudrais pas que la session se termine sans exprimer au nom de mes collègues et en mon propre nom aux honorables députés des deux côtés de la Chambre notre plus sincère appréciation pour la manière dont ils ont collaboré avec le Gouvernement pendant toute la durée de la session, en ce qui concerne le travail législatif dont ils ont été saisis. Nous avons compris dès le début que sans l'appui des honorables députés des deux côtés, il n'aurait pas été possible de faire adopter le programme législatif que nous avons élaboré en temps pour que la prorogation ait lieu avant le couronnement. Heureusement, nous avons pu examiner à peu près toutes les mesures que

nous avons espéré pouvoir présenter à la Chambre au cours de la présente session, et bien que cette dernière ait été plus courte que d'autres, l'intérêt public n'a été aucunement sacrifié. Ce résultat a été obtenu au moyen d'une concentration continue sur les mesures présentées à la Chambre et de la collaboration que tous ont apportée à l'assurer.

Je tiens à remercier en particulier mon très honorable ami, le chef de l'opposition (M. Bennett), pour le concours qu'il a prêté non seulement à moi personnellement, mais à tout le ministère pendant la session.

Quelques DEPUTES: Très bien, très bien.

Le très hon. MACKENZIE KING: La longue expérience de mon très honorable ami dans la vie publique lui a enseigné l'art de rendre la tâche d'un ministère bien pénible, s'il le veut, mais aussi de la rendre comparativement facile quand il veut collaborer dans ce sens. Mais, heureusement, depuis son retour de son voyage autour du monde, il rayonne de bonne humeur, et cet état d'âme a trouvé son écho dans les délibérations de la Chambre au cours de cette session. Je le remercie chaleureusement, parce que je me rends compte que sans cette collaboration, nous n'aurions pas pu atteindre le but que nous nous proposons et terminer la session au moment actuel.

Je dirai un mot de plus: le travail accompli au cours d'une session peut se mesurer par le nombre et l'importance des mesures adoptées. A cet égard, je crois que la présente session, supporte favorablement la comparaison avec n'importe quelle session du Parlement canadien.

Je propose donc:

Que la séance soit suspendue jusqu'à neuf heures.

Le très hon. R. B. BENNETT (chef de l'opposition). Monsieur l'Orateur, il n'est pas facile au chef d'une opposition officielle qui vient de quitter le pouvoir et de traverser les temps pénibles que le Canada a vécus, de s'adapter librement au rôle de l'ami désintéressé, surtout s'il se rappelle, comme il le doit parfois, ce qu'il a eu à supporter durant la période que j'ai indiquée. Tout ce que je puis dire, c'est que si mon très honorable ami n'envisage pas la possibilité de retourner jamais dans l'opposition, et que s'il pense qu'un voyage autour du monde adoucit tellement le caractère, il devrait en entreprendre un le plus tôt possible. Mais j'espère qu'il n'ira pas seul. J'espère sincèrement qu'il se fera accompagner au moins de quelques-uns de ses collègues actuels, et de quelques-uns des hommes qui ne refuseraient pas de devenir ses collègues, si l'occasion se présentait.